

ARRÊTÉ

**portant délégation de signature au
Directeur du Département Informatique
de Polytech Nantes en matière de
convention de stage**

DAJ-2022.04.04.228

La Présidente de Nantes Université,

VU le Code de l'Education ;

VU le décret n°2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation des statuts de Nantes Université ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Délégation de signature est consentie à **Monsieur Nicolas NORMAND**, Professeur des Universités, Directeur du Département Informatique de Polytech Nantes, à l'effet de signer en mon nom l'ensemble des conventions de stage des étudiants inscrits au sein de ce département et pour les conventions de stage à l'étranger, dans le respect des destinations autorisées par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (zone jaune ou verte).

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa transmission au Recteur, Chancelier des Universités et de sa publication. Elles prendront fin en même temps que le mandat de la délégante ou des fonctions du délégataire au titre desquelles la présente délégation est consentie.

ARTICLE 3 : Les actes signés au titre de la présente délégation doivent faire l'objet d'un rendu compte à la Présidente de Nantes Université.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché dans les locaux de l'école et en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers.

ARTICLE 5 : La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Vu et pris connaissance

Le


Le Délégué,

Nicolas NORMAND
Directeur du Département Informatique
de Polytech Nantes

Le 12 Avril 2022


La Déléguée,
Carine BERNALTE
Présidente de Nantes Université